

FICHE TARIFAIRE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 (annexe du règlement financier)

CONTRIBUTION FAMILIALE

	Tranche(s)							
	A	B	C	D	E	F	G	H
Revenu fiscal de référence								
de	€	17 001€	25 001€	33 001€	41 001€	49 001€	57 001€	65 001€
à	17 000€	25 000€	33 000€	41 000€	49 000€	57 000€	65 000€	
Tarifs annuels	314€	395€	476€	574€	685€	731€	800€	870€

Le montant annuel de la contribution sera facturé mensuellement (montant annuel/10 mois).

Remise Familles :

Si vous avez plusieurs enfants inscrits dans notre établissement, vous bénéficiez des réductions suivantes, **appliquées sur le tarif annuel de base** :

Pour deux enfants scolarisés :
-10 % sur la scolarité du 2^{ème} enfant .

A partir de 4 enfants scolarisés :
-30% sur la scolarité du 4^{ème} enfant.

Pour trois enfants scolarisés:
-20 % sur la scolarité du 3^{ème} enfant.

Il est demandé à chaque famille quelle que soit la catégorie, de fournir une copie de la totalité (4 pages) de son avis d'imposition 2023 (portant sur les revenus 2022).

Pour les parents divorcés ou séparés, **les deux parents fourniront une copie de leur avis d'imposition**, sauf décision judiciaire mentionnant le nom du parent payeur (fournir une copie du jugement). **En cas de partage des frais pour moitié pour chaque parent, les frais périscolaires et de contribution seront facturés pour 50% à chacun. (aucun frais ne sera calculé et facturé en fonction des semaines de garde des parents).**

Mme DANIEL est à votre disposition pour vous rencontrer afin de définir la participation financière de chaque parent.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait, qu'en cas de non retour ou de retour incomplet de vos avis d'imposition , il vous sera alors facturé automatiquement la tranche maximum de contribution, à savoir H.

FRAIS ANNEXES A LA SCOLARITE

- DEMI-PENSION 6,20€ le repas
- PANIER REPAS (en cas de PAI) 3,50€

GARDERIES :

- GARDERIE DU MATIN 7h45 à 8h15 0,95€/enfant
- GARDERIE DU SOIR 16h45 à 18h00. 2.60€/enfant
- Créneau 18h00 à 18h30 1,55€/enfant

L'école n'est pas habilitée à délivrer d'attestation fiscale pour la réduction d'impôt de frais de garde d'enfant de moins de 6 ans.

ETUDE SURVEILLEE (CE1 à CM2) 16h45 à 17h45 du lundi au jeudi

Forfait (inscriptions régulières)

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • 1 jour par semaine | 26,52€ par période |
| • 2 jours par semaine | 53,02€ par période |
| • 3 jours par semaine | 79,55€ par période |

Le forfait est facturé fin septembre, fin novembre, fin janvier, fin mars et fin mai.

COTISATION APEL (Association des parents d'élèves) 20€/famille par an